

## Rapport de commission

### Préavis n° 688

|                                               |                                                                                                                                                     |             |             |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Objet :</b>                                | <i>Mise en valeur des sources de Novalles et construction d'une STAP d'eau potable à Péroset – demande d'un crédit pour prestations d'ingénieur</i> |             |             |
| <b>Date et heures de la séance :</b>          | 6 octobre 2025                                                                                                                                      | Début : 19h | Fin : 20h15 |
| <b>Lieu de la séance :</b>                    | <i>Salle de conférence, Hôtel de ville</i>                                                                                                          |             |             |
| <b>Président-e / Rapporteur-e :</b>           | Pierre-André Genier                                                                                                                                 |             |             |
| <b>Membres de la commission présents :</b>    | Laurent Mudry, Philippe Perret, Antoine Pochon, Virginie Pilault                                                                                    |             |             |
| <b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b> |                                                                                                                                                     |             |             |
| <b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>   | Madame Evelyne Perrin                                                                                                                               |             |             |

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

#### 1. Introduction

La commission pour ce crédit s'est réunie le 6 octobre 2025 en présence de Madame Evelyne Perrin et Monsieur Laurent Thiémarc pour les explications.

#### 2. Préambule

Le nouveau réservoir inter-régional de Grandson de 4'000 m3 remplira plusieurs fonctions à la fois locale et régionale. Il s'inscrira dans le contexte local du plan directeur communal de distribution eau (PDDE). Il permettra de répondre aux besoins de la défense incendie qui ne peut plus être assurée par les réservoirs des planches et des râpes devenus trop vétustes, qu'il remplacera.

Ce nouveau réservoir fait aussi partie du plan directeur régional des communes de l'ACRG et permettra de renforcer les redondances entre les réseaux de Grandson, Giez, Champagne, Bonvillars et Onnens, et de poursuivre la création du maillage régional entre les réservoirs d'Yverdon-les-Bains et de SAGENORD.

L'ACRG a obtenu le 22 avril 2024, le permis de construire de l'office de la consommation OFCO du canton de Vaud pour ce réservoir et ses conduites. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2026.

A ce jour, la commune de Grandson affiche une volonté affirmée de mieux exploiter ses ressources en eau encore largement sous-utilisées des sources de Novalles qui sont de très bonne qualité « sans chlorothalonil » et de réduire les volumes actuellement achetés au réseau de l'ACRG pour environ 300'000.- CHF par année.

Ce présent préavis porte uniquement sur l'octroi d'un crédit d'étude pour couvrir les honoraires des prestations d'ingénieurs et non sur le crédit de construction.

Le projet se compose de 3 phases :

1. Réhabilitation du captage des sources
2. Construction d'une station de pompage STAP
3. Pose des conduites associées

Les détails de ces travaux sont énoncés dans le préavis n° 688 que les conseillers(ères) ont reçu.

Ces travaux permettent de renforcer la défense incendie du secteur Peroset et des Condémines et devraient être réalisés en préalable du chantier du réservoir de Grandson pour leurs mises en service parallèles.

Le cout de ces travaux est estimé à 1'560'000 CHF hors taxes.

### 3. Aspect financier

Les couts des études sont chiffrés à 195'000 CHF et seront amortis sur 10 ans soit 19'500 CHF par année.

La dépense sera imputée au compte d'investissement n° 810 504.4 financé par la trésorerie générale.

### 4. Conclusion

Sur la base de ce qui précède, la commission à l'unanimité, vous demande, Mr le Président, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante

## LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

Vu le préavis n° 688 relatif à la mise en valeur des sources de Novalles et construction d'une STAP d'eau potable à Peroset – demande d'un crédit pour prestations ingénieur

Entendu le rapport de la commission chargée d'études

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

Article 1 D'autoriser la Municipalité à entreprendre les études pour la mise en valeur des sources de Novalles et construction d'une STAP d'eau potable à Peroset tel que discuté dans le préavis 688.

Article 2 D'accorder un crédit d'investissement de 195'000 CHF

Article 3 De financer ce montant pour la trésorerie courante

Pour la commission, le président – rapporteur, Pierre-André Genier

